



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 décembre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 décembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration conjointe de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la République turque relative à la réunion internationale sur la Syrie tenue dans le cadre du processus d'Astana, à Nour-Soultan, les 10 et 11 décembre 2019 (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Vassily **Nebenzia**
Le Représentant permanent
de la Fédération de Russie

(*Signé*) Majid Takht **Ravanchi**
Le Représentant permanent
de la République islamique d'Iran

(*Signé*) Feridun H. **Sinirlioğlu**
Le Représentant permanent de la Turquie



**Annexe à la lettre datée du 13 décembre 2019 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par les Représentants
permanents de la Fédération de Russie, de la République islamique
d'Iran et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et russe]

**Déclaration conjointe de la Fédération de Russie, de la République
islamique d'Iran et de la République turque relative à la réunion
internationale sur la Syrie tenue dans le cadre du processus d'Astana
à Nour-Soultan les 10 et 11 décembre 2019**

En leur qualité de pays garants du processus d'Astana, la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran et la République turque :

1. Ont réaffirmé leur profond attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne ainsi qu'aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et rappelé que ces principes devaient être honorés et respectés par tous ;

2. Ont rejeté à cet égard toutes les tentatives d'imposer des changements sur le terrain, y compris les velléités d'autonomie illégitimes, au prétexte de lutter contre le terrorisme, et se sont dites déterminées à s'opposer aux visées séparatistes ayant pour objectif de porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi qu'à la sécurité nationale des pays voisins ;

3. Ont exprimé leur opposition à la saisie et au transfert, en toute illégalité, de recettes pétrolières censées revenir à la République arabe syrienne ;

4. Ont condamné les attaques militaires qu'Israël continue de lancer en République arabe syrienne en violation du droit international et du droit international humanitaire, lesquelles portent atteinte à la souveraineté de la Syrie et des pays voisins et mettent à mal la stabilité et la sécurité dans la région ;

5. Ont examiné la situation qui règne dans le nord-est de la Syrie et se sont accordées à conclure que la sécurité et la stabilité à long terme ne pourraient être instaurées dans cette région qu'à la condition que la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays soient préservées. Elles ont salué à cet égard la signature du mémorandum du 22 octobre 2019, relatif à la stabilisation de la situation dans le nord-est de la Syrie, et réaffirmé l'importance de l'accord d'Adana de 1998 ;

6. Ont examiné en détail la situation qui règne dans la zone de désescalade d'Edleb et souligné la nécessité d'instaurer le calme sur le terrain en appliquant pleinement tous les accords sur ladite zone, au premier chef le mémorandum du 17 septembre 2018. Elles ont exprimé leur vive préoccupation face au renforcement de la présence et de l'activité de l'organisation terroriste Hay'at Tahrir el-Sham et de ses groupes affiliés désignés comme groupes terroristes par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, qui constituent une menace pour les civils à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de désescalade. Elles ont réaffirmé à cet égard leur détermination à continuer de coopérer en vue de faire échec à Daech/EIIL, au Front el-Nosra et à tous les autres individus, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida ou à Daech/EIIL, ainsi qu'aux autres groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Tout en déplorant les pertes civiles, elles sont convenues de prendre des mesures concrètes, fondées sur les accords précédemment conclus, pour assurer la protection de la population civile conformément au droit international humanitaire ainsi que la sûreté et la sécurité du personnel militaire des garants présents à l'intérieur de la zone de désescalade d'Edleb et à l'extérieur ;

7. Ont exprimé leur conviction que le conflit syrien ne pouvait avoir une issue militaire et réaffirmé leur volonté de faire avancer un processus politique viable et durable conduit et pris en main par les Syriens et facilité par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité ;

8. Ont souligné à cet égard l'importance que revêtait l'instauration de la Commission constitutionnelle, réunie le 30 octobre 2019 à Genève, grâce à l'action décisive des garants du processus d'Astana et à l'application des décisions prises lors du Congrès pour le dialogue national syrien tenu à Sotchi. Elles ont réaffirmé leur souhait d'appuyer la Commission dans son action afin d'en assurer l'efficacité et de la pérenniser, par une interaction continue avec ses membres et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir O. Pedersen, en qualité de facilitateur. Elles ont exprimé la conviction que le compromis et le dialogue constructif devaient présider aux travaux de la Commission, sur lesquels ne devaient peser aucune ingérence étrangère ni délais imposés de l'extérieur, afin que ses membres puissent parvenir à un accord général ;

9. Ont réaffirmé leur détermination à poursuivre les opérations d'échange de personnes détenues ou enlevées dans le cadre du Groupe de travail d'Astana chargé de la question. Elles ont souligné que le Groupe de travail était un mécanisme unique, qui s'était révélé efficace et nécessaire s'agissant d'instaurer la confiance entre les parties syriennes, et décidé de faire le nécessaire pour qu'il poursuive ses travaux ;

10. Ont souligné la nécessité de renforcer l'aide humanitaire fournie à l'ensemble de la population syrienne, dans tout le pays, sans discrimination, sans politisation et sans conditions préalables. Afin de contribuer à l'amélioration de la situation humanitaire en Syrie et à l'avancement du processus de règlement politique, elles ont demandé à la communauté internationale, à l'ONU et à ses organismes humanitaires d'intensifier leur aide à la Syrie, notamment en mettant en place des projets de relèvement rapide, y compris de restauration des infrastructures essentielles (installations d'approvisionnement en eau et en électricité, écoles et hôpitaux), ainsi que la lutte antimines à vocation humanitaire conformément au droit international humanitaire ;

11. Ont souligné qu'il fallait faciliter le retour librement consenti et en toute sécurité des réfugiés et déplacés syriens dans leur lieu de résidence en Syrie, leur droit de retour et leur droit à bénéficier d'une aide devant être garantis. À cet égard, elles ont demandé à la communauté internationale de contribuer à la hauteur des besoins et ont réaffirmé leur volonté de poursuivre le dialogue avec toutes les parties concernées, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les autres organisations internationales spécialisées. Elles ont décidé de continuer à réfléchir à la concrétisation de leurs initiatives relatives à l'organisation de conférences internationales sur l'aide humanitaire à la Syrie et le retour des réfugiés syriens ;

12. Ont pris note avec satisfaction de la participation constructive des délégations jordanienne, iraquienne et libanaise, en tant qu'observatrices, à la réunion tenue dans le cadre du processus d'Astana et souligné le rôle important que jouent leurs pays dans l'instauration de la paix et de la stabilité en Syrie ;

13. Ont remercié sincèrement les autorités kazakhes d'avoir accueilli à Nour-Soultan la 14^e réunion internationale sur la Syrie tenue dans le cadre du processus d'Astana ;

14. Ont décidé de tenir la prochaine réunion internationale sur la Syrie organisée dans le cadre du processus d'Astana à Nour-Soultan, en mars 2020.